

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2988

6 décembre 2011

### SOMMAIRE

CD Immobilière S.à r.l. ....	143422	JES IT & Media Solutions S.à r.l. ....	143403
Compass Finance S.A. ....	143378	Jovialis S.à r.l. ....	143404
Criterion International S.à r.l. ....	143392	J.R.T. S.à r.l. ....	143403
Espirito Santo International S.A. ....	143423	Juliet's Bakehouse S.à r.l. ....	143403
ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l. .....	143378	Jura S.A.- SPF .....	143404
ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l. .....	143388	Juvema Holding S.A. ....	143404
Ifos Investment S.A. ....	143389	KBC Liability Driven Investments .....	143420
Ifos Investment S.A. ....	143389	Kintetsu World Express (Benelux) B.V. .	143420
Ifos Investment S.A. ....	143389	Klenke Schifffahrt S. à r. l. ....	143420
Ifos Investment S.A. ....	143389	Klivia Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch .....	143419
Il Mangia-Mangia S.à r.l. ....	143390	Knockon S.A. ....	143420
Immobal S.A. ....	143390	Köhl Maschinenbau A.G. ....	143421
Immocite S.à r.l. ....	143390	Koplast AG .....	143421
Immocris International SA .....	143391	Koplast AG .....	143421
Immo Mehlen Sàrl .....	143390	Kris S.A. ....	143421
Immo Select S.A. ....	143390	K.S.L. Sàrl .....	143404
ING Direct .....	143391	Léon KOEUNE-AREND s.à r.l. ....	143422
ING (L) Liquid .....	143391	L'Immobilière de Waldbredimus S.A. ...	143424
International Fair Consulting S.A. ....	143391	L.L.A.M. S.A. ....	143422
International Wood Trading S.à r.l. ....	143391	Luxhotels S.A. ....	143424
Isalpha .....	143402	Luxhotels S.A. ....	143424
ITT International Luxembourg S.à.r.l. ..	143402	OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l. .....	143404
ITT International Luxembourg S.à.r.l. ..	143402	Samag .....	143423
J.C.2A S.à r.l. ....	143403		

**ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 793.655.300,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.079.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011148158/11.

(110172127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Compass Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.128.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of October.

Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Tez Tour Holding S.A., a company incorporated under laws of Luxembourg and having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

here represented by Flora Gibert private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

**Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of Compass Finance S.A. (hereinafter the «Company»), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, if the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Object.**

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is fixed to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the "Law").

#### **Art. 6. Acquisition of own Shares.**

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by the Law.

6.2 To the extent permitted by the Law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorized and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

7.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

7.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.3 The Company may issue certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

7.4 The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

7.5 The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

#### **Art. 8. Transfer of shares.**

8.1 Save for disposals pursuant to a separate shareholder agreement, each shareholder can dispose of its Shares to third parties only if the pre-emption right in favor of the other shareholder(s) is not exercised.

The terms of the pre-emption right of the shareholders as well as of other rights related to the Shares shall be agreed between the shareholders in a separate shareholder agreement.

#### **Art. 9. Board of Directors.**

9.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) directors (the «Directors»).

9.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

9.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

9.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

9.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

9.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Law.

#### **Art. 10. Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vicechairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

10.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

10.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

#### **Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

11.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### **Art. 12. Powers of the Board of Directors.**

12.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 10 hereof.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

#### **Art. 13. Corporate Signature.**

13.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

13.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

#### **Art. 14. Delegation of Powers.**

14.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not,

or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

#### **Art. 15. Conflict of Interest.**

15.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

15.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **Art. 16. General Meeting of Shareholders.**

##### General Meeting of Shareholders

16.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

16.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

##### Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

16.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

16.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20<sup>th</sup> day in the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

16.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

16.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

16.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

16.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

16.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

16.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

##### Voting Rights

16.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

16.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

16.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

#### **Art. 17. Auditors.**

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **Art. 18. Financial Year.**

18.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

18.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

18.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

18.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

**Art. 19. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.**

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

19.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the Share capital

19.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 19.2 above, is attributed to the Shareholders.

19.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation of the Company.**

20.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

20.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

20.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

20.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of Shares held by it.

20.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

**Art. 21. Amendments to the Articles of Incorporation.**

21.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

**Art. 22. Applicable Law.**

22.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 23. Language.**

23.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed.

*Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares
Tez Tour Holding S.A., prenamed .....	31,000.-	31,000
Total: .....	31,000.-	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros),

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2012.

### Resolution of the sole Shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at three the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 December 2016:

- Mr. Sergey Glukhenkiy, lawyer, born on 14.09.1963 in Vladivostok, USSR, residing at 56 Leningradskoe Shosse, Moscow 125212, Russian Federation, as Type A Director;

- Mr Magsud Ahmadkhanov, Director, born on 5 June 1978 in Baku, Azerbaijan, professionally residing at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg as Type B Director;

- Mr. Luc Gerondal, Director, born on 23 April 1976 in Kinshasa, Congo, professionally residing at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg as Type B Director.

2. The registered office shall be at 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect REVICONSULT SARL, having its registered office in L2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B number B139.013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 December 2016.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le treize octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tez Tour Holding S.A., société constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ici représentée par Flora Gibert employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination Compass Finance S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique

quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

#### **Art. 6. Acquisition d'Actions propres.**

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la Loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

#### **Art. 7. Forme des Actions.**

7.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

7.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

7.3 L'Action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

7.4 Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Art. 8. Transfert des actions.**

8.1 Conformément aux dispositions d'un pacte d'actionnaire, chaque actionnaire pourra proposer ses actions aux tiers uniquement si le droit de préemption en faveur des autres actionnaires n'a pas été exercé par ces derniers.

8.2. Les termes de ce droit de préemption des actionnaires ainsi que d'autres droits relatifs aux actions seront convenus entre les actionnaires dans un document signé entre actionnaires.

#### **Art. 9. Conseil d'Administration.**

9.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

9.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.



9.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

9.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

9.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la Loi.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

10.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

10.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

10.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.**

11.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

12.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 10 des présents Statuts.

12.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

#### **Art. 13. Signature Sociale.**

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à

qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

13.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

#### **Art. 15. Conflit d'Intérêts.**

15.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

15.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

#### **Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires.**

Assemblée Générale des Actionnaires

16.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

16.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

16.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20<sup>e</sup> jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

16.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

16.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

16.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

16.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

16.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

16.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

16.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

16.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

16.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

#### **Art. 17. Surveillance.**

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

#### **Art. 18. Année sociale.**

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

18.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

18.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

#### **Art. 19. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.**

19.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

19.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

19.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 19.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

19.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la Loi le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### **Art. 20. Dissolution et Liquidation de la Société.**

20.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

20.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

20.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

20.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

20.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

#### **Art. 21. Modification des Statuts.**

21.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

#### **Art. 22. Loi applicable.**

22.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### **Art. 23. Langue.**

23.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

*Constat*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

### Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions
Tez Tour Holding S.A., précitée . . . . .	31.000,-	31,000
Total: . . . . .	31.000,-	31,000

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées.

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1500,-).

### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2011. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2012.

### Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à trois le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- M. Sergey Glukhenkiy, avocat, né à URSS, le 14 septembre 1963, demeurant à 56 Leningradskoe Shosse, Moscow 125212, Fédération Russe, en tant qu'Administrateur de type A;

- M. Magsud Ahmadkhanov, Administrateur, né le 5 juin 1978 à Bakou, Azerbaïdjan, résident professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg, en tant qu'Administrateur de type B;

- M. Luc Gerondal, Administrateur, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, Congo, résident professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de type B.

2. Fixe le siège social au 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme REVICONSULT S.à r.l., la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 18 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45986. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143945/580.

(110167540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

### ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: USD 428.475.200,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011148159/11.

(110172126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Ifos Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.107.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2011148160/12.

(110172558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Ifos Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.107.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2011148161/12.

(110172559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Ifos Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.107.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2011148162/12.

(110172560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Ifos Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.107.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2011148163/12.

(110172562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Il Mangia-Mangia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 7, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 109.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148164/9.

(110172527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Immo Mehlen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 120, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148165/10.

(110172156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Immo Select S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 128.525.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour IMMO SELECT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011148166/12.

(110172084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Immobal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.331.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBAL S.A.

HEITZ Jean-Marc / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011148167/12.

(110172491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Immocite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 61.100.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011148168/10.

(110172150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Immocris International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.  
R.C.S. Luxembourg B 86.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148169/10.

(110172162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**ING (L) Liquid, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 86.762.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011148171/13.

(110172481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 109.614.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011148172/13.

(110172471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**International Fair Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 50.123.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.

Pour INTERNATIONAL FAIR CONSULTING S.A.

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148174/13.

(110172598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**International Wood Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 71.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011148175/11.

(110172494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Criterion International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 511.825,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 164.101.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of October;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Mr. Marc SABBAGH, born in Toulon (France), on 7 October 1946, residing in F-75006 Paris, 34, rue Guynemer (France), and

2. Mrs. Mathilde SABBAGH, born in Paris (France), on 9 October 1958, in F75006 Paris, 34, rue Guynemer (France).

Both are here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of two proxies given in Paris, on May 20, 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Criterion International S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated



companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at five hundred eleven thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 511,825.-) represented by twenty thousand four hundred seventy-three (20,473) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company, or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### 14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

### *Subscription and Payment*

1. Mr. Marc SABBAGH, prenamed and represented as stated above, declares that he subscribes to eighteen thousand one hundred forty-four (18,144) shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of seven thousand seven hundred twenty-one (7,721) shares in registered form, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each (the Mr Sabbagh Shares) he holds in the share capital of MASA, a company having its registered office in Lot 41, 66, avenue des Champs-Élysées, F75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies Registry of Paris under the number B 437 911 720, having a corporate capital of eighty-seven thousand one hundred twenty euro (EUR 87,120), represented by eight thousand seven hundred twelve (8,712) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each (Frenchco), such Mr Sabbagh Shares having an aggregate accounting value in an amount of four hundred fifty-three thousand six hundred euro (EUR 453,600.-), representing circa eighty-eight point six per cent (88.6%) of the share capital of Frenchco.

The contribution in kind of the Mr Sabbagh Shares to the Company, in an aggregate amount of four hundred fifty-three thousand six hundred euro (EUR 453,600.-), is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated August 30, 2011 issued by Mr. Marc SABBAGH and the management of Frenchco that:

"1. Marc Sabbagh is the owner of the Mr Sabbagh Shares, representing circa eight point six per cent (88.6%) of the share capital of Frenchco.

2. The Mr Sabbagh Shares are fully paid-up.

3. Marc Sabbagh is solely entitled to the Mr Sabbagh Shares and possesses the power to dispose of the Mr Sabbagh Shares.

4. None of the Mr Sabbagh Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Mr Sabbagh Shares and none of the Mr Sabbagh Shares are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Mr Sabbagh Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of Frenchco, the Mr Sabbagh Shares are freely transferable.

7. All formalities required in France subsequent to the contribution in kind of the Mr Sabbagh Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on general accepted accounting principles, the worth of the Mr Sabbagh Shares is valued at least four hundred fifty-three thousand six hundred euro (EUR 453,600) as per the attached balance sheet dated June 30, 2011, and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

2. Mrs. Mathilde SABBAGH, prenamed and represented as stated above, declares that she subscribes to two thousand three hundred twenty-nine (2,329) shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of nine hundred ninety-one (991) shares in registered form, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each (the Mrs Sabbagh Shares) she holds in the share capital of Frenchco, such Mrs Sabbagh Shares having an aggregate accounting value in an amount of fifty-eight thousand two hundred twenty-five euro (EUR 58,225.-), representing circa eleven point four (11.4%) of the share capital of Frenchco.

The contribution in kind of the Mrs Sabbagh Shares to the Company, in an aggregate amount of fifty-eight thousand two hundred twenty-five euro (EUR 58,225), is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated August 30, 2011 issued by Mrs. Mathilde SABBAGH and the management of Frenchco that:

“1. Mathilde Sabbagh is the owner of the Mrs Sabbagh Shares, representing circa eleven point four (11.4%) of the share capital of Frenchco.

2. The Mrs Sabbagh Shares are fully paid-up.

3. Mathilde Sabbagh is solely entitled to the Mrs Sabbagh Shares and possesses the power to dispose of the Mrs Sabbagh Shares.

4. None of the Mrs Sabbagh Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Mrs Sabbagh Shares and none of the Mrs Sabbagh Shares are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Mrs Sabbagh Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of Frenchco, the Mrs Sabbagh Shares are freely transferable.

7. All formalities required in France subsequent to the contribution in kind of the Mrs Sabbagh Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on general accepted accounting principles, the worth of the Mrs Sabbagh Shares is valued at least fifty-eight thousand two hundred twenty-five euro (EUR 58,225.-) as per the attached balance sheet dated June 30, 2011, and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

The said certificates, after having being signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

##### *Class A Manager:*

Mr. Marc SABBAGH, born on 7 October 1946 in Toulon (France), residing in F75006 Paris, 34, rue Guynemer (France);

##### *Class B Manager:*

Mrs. Cristina FILENO, born on 20 June 1957 in Sao Polo (Brazil), residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marc SABBAGH, né à Toulon (France), le 7 octobre 1946, résidant à F-75006 Paris, 34, rue Guynemer (France), et

2. Madame Mathilde SABBAGH, née à Paris (France), le 9 octobre 1958, résidant à F-75006 Paris, 34, rue Guynemer (France).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Paris, le 20 mai 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Critérium International S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et

engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à cinq cent onze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 511.825,-), représenté par vingt mille quatre cent soixante-treize (20.473) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

## **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

## **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **IV. Assemblée générale des associés**

### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

1. Monsieur Marc SABBAGH, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-huit mille cent quarante-quatre (18.144) parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de sept mille sept cent vingt-et-une (7.721) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les Parts Sociales de M. Sabbagh), qu'il détient dans le capital social de MASA, une société ayant son siège social à Lot 41, 66, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro B 437 911 720, ayant un capital social de quatre-vingt-sept mille cent vingt euros (EUR 87.120,-) représenté par huit mille sept cent douze (8.712) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (Frenchco), lesquelles Parts Sociales de M. Sabbagh ayant une valeur comptable totale d'un montant de quatre cent cinquante-trois mille six cents euros (453.600 €) représentant quatre-vingt-huit virgule six pourcents (88,6 %) du capital social de Frenchco.

L'apport en nature des Parts Sociales de M. Sabbagh à la Société, pour une valeur comptable totale d'un montant de quatre cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 453.600,-), sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 30 août 2011, émis par Monsieur Marc SABBAGH et la direction de Frenchco, que:

1. «Marc Sabbagh est le propriétaire des Parts Sociales de M. Sabbagh;
2. les Parts Sociales de M. Sabbagh sont entièrement libérées;
3. Marc Sabbagh est le seul titulaire des Parts Sociales de M. Sabbagh et a le pouvoir d'en disposer;
4. aucune des Parts Sociales de M. Sabbagh n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales de M. Sabbagh, et aucune des Parts Sociales de M. Sabbagh n'est sujette à une telle opération;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers serait en droit d'exiger que les Parts Sociales de M. Sabbagh lui soient cédées;



6. Conformément au droit applicable et aux statuts de Frenchco, les Parts Sociales de M. Sabbagh sont librement cessibles;

7. toutes les formalités requises en France consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales de M. Sabbagh au capital social de la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg et documentant cet apport en nature; et

8. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales de M. Sabbagh, d'après le bilan au 30 juin 2011, est évaluée à au moins quatre cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 453.600,-), et depuis cette évaluation aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport versé à la Société.»

2.- Madame Mathilde SABBAGH, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille trois cent vingt-neuf (2.329) parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de neuf cent quatre-vingt-onze (991) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les Parts Sociales de Mme. Sabbagh), qu'elle détient dans le capital social de Frenchco, lesquelles Parts Sociales de Mme. Sabbagh ayant une valeur comptable totale d'un montant de cinquante-huit mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 58.225,-) représentant onze virgule quatre pourcents (11,4 %) du capital social de Frenchco.

L'apport en nature des Parts Sociales de Mme. Sabbagh à la Société, pour une valeur comptable totale d'un montant de cinquante-huit mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 58.225,-), sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 30 août 2011, émis par Madame Mathilde SABBAGH et la direction de Frenchco, que:

1. Mathilde Sabbagh est la propriétaire des Parts Sociales de Mme. Sabbagh;
2. les Parts Sociales de Mme. Sabbagh sont entièrement libérées;
3. Mathilde Sabbagh est la seule titulaire des Parts Sociales de Mme. Sabbagh et a le pouvoir d'en disposer;
4. aucune des Parts Sociales de Mme. Sabbagh n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales de Mme. Sabbagh, et aucune des Parts Sociales de Mme. Sabbagh n'est sujette à une telle opération;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers serait en droit d'exiger que les Parts Sociales de Mme. Sabbagh lui soient cédées;

6. Conformément au droit applicable et aux statuts de Frenchco, les Parts Sociales de Mme. Sabbagh sont librement cessibles;

7. toutes les formalités requises en France consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales de Mme. Sabbagh au capital social de la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg et documentant cet apport en nature; et

8. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales de Mme. Sabbagh, d'après le bilan au 30 juin 2011, est évaluée à au moins cinquante-huit mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 58.225,-), et depuis cette évaluation aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport versé à la Société.

Lesdits certificats, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

#### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérant classe A:*

Monsieur Marc SABBAGH, né le 7 octobre 1946 à Toulon (France), demeurant à F-75006 Paris, 34, rue Guynemer (France);

##### *Gérant classe B:*

Madame Cristina FILENO, née le 20 juin 1957 à Sao Paulo (Brésil), demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

143402

*Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143947/554.

(110166872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011148181/11.

(110172444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**ITT International Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.735.000,00.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 160.054.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession en date du 24 octobre 2011 que toutes les 69.400 parts sociales détenues par ITT International S.à.r.l. dans la Société ont été transférées à ITT Water Technology Delaware, Inc., de sorte que ITT Water Technology Delaware, Inc., avec effet au 24 octobre 2011 est l'associé unique de la Société détenant toutes les 69.400 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011148182/16.

(110172173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**ITT International Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.735.000,00.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 160.054.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession en date du 27 octobre 2011 que toutes les 69.400 parts sociales détenues par ITT Water Technology Delaware, Inc. dans la Société ont été transférées à ITT International Holdings, Inc., de sorte que ITT International Holdings, Inc., avec effet au 27 octobre 2011 est l'associé unique de la

Société détenant toutes les 69.400 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011148183/16.

(110172321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**J.C.2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 136.504.

---

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14.01.2011 sous la référence L110008248

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148184/13.

(110172176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**J.R.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8393 Olm, 4, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.279.

---

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.

*Pour J.R.T. SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148185/13.

(110172012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Juliet's Bakehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 5.275.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.336.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148186/10.

(110172619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**JES IT & Media Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 138.446.

---

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148187/10.

(110172297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Jovialis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.934.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.

*Pour JOVIALIS SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148188/13.

(110172013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Jura S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.962.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148189/10.

(110172473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Juvema Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 25.578.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 7 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 octobre 2011.

Maître Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2011148190/13.

(110171832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**K.S.L. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7662 Medernach, 37, Halsbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148192/10.

(110172177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

In the year two thousand and eleven, the twenty-sixth day of August, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies

of Luxembourg under number B 155.923 (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2498, page 117873 on November 18, 2010. The articles of association of the Company have not been amended since.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 133.551 (EPOF II),

here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. EPOF II holds all the shares in the Company and therefore is the sole shareholder of the Company.

II. That the Meeting has the following agenda:

1. Waiver of the convening notices;

2. (i) Creation of two classes of shares in the share capital of the Company, (ii) re-allocation of the existing shares into class A shares and (iii) amendment to, and full restatement of, the Company's articles of association, without changing the Company's corporate object (the Articles);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred and seventy-five (475) Euros (EUR 475,-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twelve thousand nine hundred and seventy-five Euros (EUR 12,975), represented by twelve thousand five hundred (12.500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and four hundred and seventy-five (475) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by way of the issue of four hundred and seventy-five (475) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all in registered form, having the rights and obligations attached to them as defined in the Articles;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 3. above, by a contribution in cash in an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000);

5. Amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the decisions set out in items 3. and 4. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any person working for Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed, on behalf of the Company to the registration of the re-classification of the shares, the newly issued shares and the transfer of shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at the present meeting, the Meeting waives the convening notices.

*Second resolution*

The Meeting resolves (i) to create two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), both having a nominal value of one Euro (EUR 1), (ii) to reclassify the 12,500 existing shares of the Company into 12,500 Class A Shares and (iii) to amend and fully restate the Articles without changing the Company's corporate object, so that they shall henceforth read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class A Shares) and zero (0) class B shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares).

5.2. The holder(s) of the Class A Shares will be hereafter referred to as the Class A Shareholder(s).

5.3. The holder(s) of the Class B Shares will be hereafter referred to as the Class B Shareholder(s), and together with the Class A Shareholder(s), the Shareholders.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. For the purpose of the Articles, the following words and expressions shall have the following meanings:

Affiliate means, with respect to any person, any other person (or group of other persons acting in concert in respect of the person in question) that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under common Control with, such person.

Available Cash means, as determined by the board of managers and subject to any adjustment that the Law or any other applicable law may require, cash proceeds to which the Company is beneficially entitled from whatever source (including, without limitation, cash received from the sale of any Subsidiary Undertaking or the assets of any Subsidiary Undertaking and cash received from a Subsidiary Undertaking) after deducting amounts equal to the aggregate of:

- (a) all funds necessary to pay for the expenses incurred in connection with the normal operations of the Company;
- (b) all amounts payable in respect of debts from time to time and prudent reserves in respect of all outstanding loans to the Company (including those arising pursuant to any CECs and PECs);
- (c) all other obligations of the Company to third parties from time to time, including, without limitation, obligations in connection with the Subsidiary Undertakings;

(d) a reserve for the working capital and other needs of the Company and Subsidiary Undertakings as determined by the board of managers (it being acknowledged that such reserve may include a reserve for future anticipated or potential liabilities or obligations (actual or contingent) of the Company and Subsidiary Undertakings if so determined by the board of managers); and

(e) costs, expenses and taxes arising (or which may arise) in connection with Erreur ! Source du renvoi introuvable., Erreur ! Source du renvoi introuvable., Erreur ! Source du renvoi introuvable. or Erreur ! Source du renvoi introuvable. above or any exit as it may be determined in any agreement which may be entered into between the Company and the Shareholders as amended, supplemented, adhered to or restated from time to time.

B Share Maximum has the meaning ascribed to it in any shareholders' agreement that may be concluded by the A Shareholder, the B Shareholders and the Company from time to time.

CEC means a convertible equity certificate issued by the Company from time to time on such terms as are determined by the board of managers and agreed by the holder(s) of the same.

Control means, in relation to a person, the power of another person (or persons acting together) to secure, whether by contract, voting rights or otherwise, and whether directly or indirectly (including, without limitation, via one or more intermediate undertakings) that the affairs of such person are conducted in accordance with the wishes of that other person (or persons) and "Controlled" shall have a corresponding meaning.

Equity Contributions means, in respect of a Shareholder, the aggregate value of:

(a) subscription monies paid by that Shareholder (or any of its Affiliates) to the Company in respect of the issue of Shares or any other securities in the Company and the value of any CECs which have been converted into Shares or in respect of which a conversion notice has been given pursuant to the terms of the CECs;

(b) all sums loaned to or otherwise made available to or invested in the Company or any of its Subsidiary Undertakings from time to time (excluding CECs and PECs) by that Shareholder (or any of its Affiliates) which have been expressly approved or accepted (by reference to this definition) at any time by the board of managers in writing;

(c) all costs (including any irrecoverable VAT or similar tax but excluding any taxation on income or gains or other taxation) properly and reasonably incurred by that Shareholder (or any of its Affiliates) directly or indirectly in connection with the subscription for or acquisition of securities in the Company or otherwise for the benefit of the Company or the Group but not previously recharged to the Company, which have been expressly approved or accepted (by reference to this definition) at any time by the board of managers in writing; and

(d) any express assumption of any liabilities by that Shareholder (or any of its Affiliates) of any liabilities on behalf of or for the benefit of the Group which have been expressly approved or accepted (by reference to this definition) at any time by the board of managers in writing.

Group means the Company and its Subsidiary Undertakings.

PEC means a preferred equity certificate issued by the Company from time to time on such terms as are determined by the board of managers and agreed by the holder(s) of the same.

Prior Payments means any sums paid to, or on behalf of, any Class B Shareholder under any agreement entered into by the Shareholders from time to time (including in respect of any costs paid of behalf of such Class B Shareholder) in respect of the redemption or acquisition of any Class B Shares (whether by the Company or any other person) in which it has, or had, any interest whether by way of dividend, distribution, return of capital, payment of purchase price or otherwise.

Qualifying Securities means the relevant securities in the Company to be issued in connection with any Qualifying Securities Issue.

Qualifying Security Holder's Proportions means the proportion that the Qualifying Securities being sold represent of all Qualifying Securities in issue.

Qualifying Securities Issue means any securities of the Company issued, or to be issued, at the discretion of the Board, by the Company ranking ahead of all shares and securities in the Company in connection with any request or requirement of any lender to any member of the Group that any of the Shareholders provide further funding to the Company or its Subsidiary Undertaking.

Subsidiary Undertaking means any entity which is Controlled by another.

6.2. Where the Company makes a distribution of Available Cash, the Class A Shareholders shall receive the distribution as follows after the repayment of all sums owing or payable to the holder of any Qualifying Securities, CECs and PECs in accordance with the terms of the same (whether through redemption, repayment, cancellation repurchase or otherwise):

(i) first, in respect of each Class A Share, an amount equal to 10% of the nominal value of that Class A Share on the same date as it makes an equivalent distribution in respect of each Class B Share;

(ii) second, in respect of the Class A Shares as a class, the amount necessary to ensure that the Class A Shareholder has received an amount equal to such Class A Shareholder's Equity Contributions (such amount being the "Hurdle");

(iii) third, following the Class A Shareholder having received the Hurdle, and at the same time as payment by the Company of all distributions required to be made in respect of the Class B Shares pursuant to Article 6.3, the balance of all Available Cash remaining after calculation of the entitlements of the Class B Shares.

6.3. Where the Company makes a distribution of Available Cash, the Class B Shareholders shall receive the distribution as follows:

(i) first, in respect of each Class B Share, an amount equal to 10% of the nominal value of that Class B Share on the same date as it makes an equivalent distribution in respect of each Class A Share;

(ii) second, in respect of each of the Class B Shares, after the Class A Shareholder has received the Hurdle, and at the same time as payment by the Company of the distributions to be made to the Class A Shareholder pursuant to Article 6.2, an amount equal to:

(A) the aggregate Equity Contributions made by the Class B Shareholders which have not, as applicable, already been repaid; plus

(B) an amount equal to 7 per cent (7%) of all remaining Available Cash; less

(C) any Prior Payments,

divided by:

(1) until the first occasion on which number of Class B Shares in issue is equal to the B Share Maximum, the B Share Maximum; and thereafter

(2) the number of Class B Shares then in issue.

6.4. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Each Share entitles its holder to one vote at the general meeting of the Shareholders of the company.

6.6. Subject to any shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the Shareholders as amended, supplemented, adhered to or restated from time to time, the Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

If the Company has more than one Shareholder, the transfer of shares to non- Shareholders is subject to (i) the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company and (ii) any obligations that may be provided for in any agreement which may be entered into between the Company and the Shareholders as amended, supplemented, adhered to or restated from time to time. Such agreement shall be notified to any non-shareholder transferee prior to any transfer of shares.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

In addition, the Company may repurchase its own shares and keep them in treasury provided that the following cumulative conditions are met:

(i) if the shares are to be repurchased for a price higher than their nominal value, the surplus

(i.e. the amount exceeding the nominal value) must be paid from, distributable amount being as at the date of repurchase, the amount of the profits made since the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose, less any losses carried forward and sums to be reserved in accordance with the Law or these Articles;

(ii) the authorisation for the acquisition of the shares must be given by the general meeting of Shareholders, which determines the terms and conditions of the proposed acquisition, in particular the number of shares to be acquired and, in the case of an acquisition for value, the consideration;

(iii) the acquisition, including both the shares which the Company previously acquired and holds in treasury and shares acquired by a person acting in his own name but on behalf of the Company, is not permissible if (i) the Company's net assets are or, (ii) if such acquisition would have the effect of causing the Company's net assets to become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of the Articles; and

(iv) if the repurchased shares are included in the assets shown in the balance sheet, a nondistributable reserve of the same amount shall be created in the liabilities.

6.9. The voting rights and the dividend rights attached to the shares held in treasury by the Company are suspended until their transfer to a third party.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be Shareholder(s). The A Shareholder shall have the exclusive right to propose from time to time to the general meeting of Shareholders the number of managers of which the board of managers of



the Company shall be composed. The A Shareholder shall have the exclusive right exercisable by notice in writing to the Company to propose persons for appointment as managers from time to time. It shall also have the exclusive right by notice in writing to propose for removal any such manager and to propose for appointment another person in replacement of such manager. The decision to appoint and remove the managers shall be taken at a general meeting of Shareholders of the Company. The B Shareholders agree to vote in the same manner as the A Shareholder in respect of any vote cast in relation to the appointment or removal (as the case may be) of a manager.

7.2. Subject to article 7.1, the managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single Shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of Shareholders.

12.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and Shareholders towards the Company.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to and without prejudice to the provisions of Article 6, the general meeting of Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus profit and may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single Shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VI. General provision**

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the Shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the Shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

### *Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and seventy-five Euros (EUR 475.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twelve thousand nine hundred and seventy-five Euros (EUR 12,975), represented by twelve thousand five hundred (12.500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and four hundred and seventy-five (475) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by way of the issue of four hundred and seventy-five (475) class

B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all in registered form, having the rights and obligations attached to them as defined in the Articles.

*Fourth resolution*

The Meeting accepts and records the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

1. Robert John Crompton, residing at 7 Admiral Stirling Court, Weybridge, Surrey, KT13 8XX, appearing before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette and being represented by Ms. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, hereby declares that he subscribes for two hundred and fifty (250) Class B Shares newly issued by the Company, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in the amount of fifty-two thousand six hundred and thirty-one Euros and fifty-eight Eurocents (EUR 52,631.58), which is to be allocated as follows:

- two hundred and fifty Euros (EUR 250) to the share capital account of the Company; and
- fifty-two thousand three hundred and eighty-one Euros and fifty-eight Eurocents (EUR 52,381.58) to the share premium account of the Company.

2. Simon Pollitt, residing at Flat A, 5 Santley, London SW47QA, appearing before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette and being represented by Ms. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, hereby declares that he subscribes for one hundred and twenty-five (125) Class B Shares newly issued by the Company, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in the amount of twenty-six thousand three hundred and fifteen Euros and seventy-nine Eurocents (EUR 26,315.79), which is to be allocated as follows:

- one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) to the share capital account of the Company; and
- twenty-six thousand one hundred and ninety Euros and seventy-nine Eurocents (EUR 26,190.79) to the share premium account of the Company.

3. Brian Welsh, residing at 4 Blakesley Court, London W52DU, appearing before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette and being represented by Ms. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, hereby declares that he subscribes for one hundred (100) Class B Shares newly issued by the Company, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in the amount of twenty-one thousand and fifty-two Euros and sixty-three Eurocents (EUR 21,052.63), which is to be allocated as follows:

- one hundred Euros (EUR 100) to the share capital account of the Company; and
- twenty thousand nine hundred and fifty-two Euros and sixty-three Eurocents (EUR 20,952.63) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, following to the creation of the classes of shares, the re-allocation of the existing shares and the share capital increase as follows:

Shareholders	Shares
OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l. . . . . .	12,500 Class A Shares
Robert John Crompton . . . . .	250 Class B Shares
Simon Pollitt . . . . .	125 Class B Shares
Brian Welsh . . . . .	100 Class B Shares
TOTAL . . . . .	12,500 Class A Shares 475 Class B Shares

The Meeting notes that the Subscribers are for the purpose of the following resolutions of this Meeting acting as shareholders of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at twelve thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 12,975) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class A Shares) and four hundred and seventy-five (475) class B shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares).”

*Sixth resolution*

The Meeting resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any person working for Loyens & Loeff in Luxembourg, each

individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the re-allocation of the shares, the newly issued shares and the transfer of shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-six août, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.923 (la Société). La Société a été constituée le 21 septembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2498 du 18 novembre 2010, page 117873. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

#### **A COMPARU:**

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551 (EPOF II);

Représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. EPOF II détient toutes les parts sociales de la Société et est par conséquent l'associé unique de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. (i) Création de deux classes de parts sociales dans le capital social de la Société, (ii) réaffectation des parts sociales existantes en parts sociales de classe A et (iii) modification et refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société (les Statuts);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-quinze euros (EUR 475) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à douze mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 12.975) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par voie d'émission de quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes sous forme nominative et ayant les droits et obligations tels que définis dans les statuts;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée sous le point 3 ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000).

5. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin d'y refléter les modifications prévues aux points 3. et 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Loyens Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la requalification des parts sociales, des parts sociales nouvellement émises et du transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) de créer deux classes de parts sociales dans le capital social de la Société, soit (i) les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes deux ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), (ii) de requalifier les 12.500 parts sociales existantes de la Société en 12.500 Parts Sociales de Classe A et (iii) de modifier et de refondre complètement les Statuts sans modifier l'objet social de la Société, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe A) et zéro (0) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe B et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).

5.2. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A seront ci-après dénommés les Associé(s) de Classe A.

5.3. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B seront ci-après dénommés les Associé(s) de Classe B, et avec les Associés de Classe A, les Associés)

5.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Pour les besoins des Statuts, les termes et expressions suivants auront la signification suivante:

Affilié signifie, à l'égard d'une personne, toute autre personne (ou groupe d'autres personnes agissant de concert à l'égard de cette personne) qui, directement ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, est Contrôlée par ou se trouve sous un Contrôle conjoint avec, cette personne.

Apport de Capital signifie, à l'égard d'un Associé, la valeur totale de:

(a) les fonds de souscription payés par l'Associé (ou un de ses Affilié) à la Société en relation avec l'émission de Parts Sociales émises ou de tout autre titre de la Société et la valeur de tout CEC converti en Parts Sociales ou pour lequel un avis de conversion a été envoyé suivant les conditions des CECs;

(b) toutes les sommes prêtées ou autrement mises à disposition de ou investie dans le temps dans la Société ou l'une de ses Entreprises Filiale (à l'exception des CECs et CPECs) par cet Associé (ou un de ses Affiliés) qui ont été expressément approuvées ou acceptées (dans le sens de la présente définition) par écrit dans le temps par le conseil de gérance;

(c) tous les frais (y compris toute TVA irrécouvrable ou autre impôt similaire en excluant toutefois les impôts sur les revenus et les profits ou autre) régulièrement et raisonnablement encourus par cet Associé (ou un de ses Affilié) directement ou indirectement liés à la souscription ou à l'acquisition de titres de la Société ou autre au bénéfice de la Société ou du Groupe, mais qui n'ont pas été précédemment refacturés à la Société et qui ont été expressément approuvés ou acceptés (dans le sens de cette définition) dans le temps par écrit par le conseil de gérance;et

(d) toute présomption de dette par cet Associé (ou un de ses Affiliés) de toute dette au nom et pour le compte du Groupe qui a expressément été approuvée ou acceptée (dans le sens de cette définition) dans le temps par écrit par le conseil de gérance.

CEC signifie certificat de parts sociales convertible émis dans le temps par la Société aux conditions prévues par le conseil de gérance et acceptées par les détenteurs de ceux-ci.

Contrôle signifie, à l'égard d'une personne, le pouvoir d'une autre personne (ou personnes agissant ensemble) de s'assurer, que ce soit par contrat, droits de vote ou autre, directement ou indirectement (y compris, sans aucune limite, au travers d'une ou plusieurs entreprises intermédiaire) que les affaires de ladite personne soient menées conformément aux désirs de cette autre personne (ou personnes) et «Contrôlé» aura la signification correspondante.

Emission de Titres Qualifiés signifie tous les titres de la Société émis, ou à émettre par la Société, à l'appréciation du conseil de gérance, ayant un rang supérieur par rapport aux autres parts sociales et titres de la Société, liés à toute demande ou exigence faite par un prêteur à un membre du Groupe pour qu'un des Associés fournisse des fonds supplémentaires à la Société ou à une de ses Entreprises Filiales.

Entreprise Filiale signifie toute entité Contrôlée par une autre.

Groupe signifie la Société et ses Entreprises Filiales.

Liquidités Disponibles signifie, tel que déterminé par le conseil de gérance et sous réserve de toute modification requise par la Loi ou toute autre loi applicable, les revenus en espèces auxquels la Société a droit de la part de n'importe quelle source (y compris, sans aucune limite, les espèces provenant de la vente d'une Entreprise Filiale ou des actifs d'une Entreprise Filiale et les espèces provenant d'une Entreprise Filiale) après la déduction des montants équivalents au total de:

(a) tous les fonds nécessaires au paiement des dépenses encourues en relation avec les activités normales de la Société;

(b) tous les montants dus en relation avec les dettes présentes ou futures et les réserves prudentes relatives aux emprunts en cours de la Société (y compris ceux provenant des CECs et PECs);

(c) toutes les autres obligations présentes ou futures de la Société envers des tiers, y compris sans aucune limite, les obligations relatives aux Entreprises Filiales;

(d) une réserve pour le fonds de roulement ou les autres besoins de la Société ou des Entreprises Filiales tels que déterminés par le conseil de gérance (étant entendu que le conseil de gérance peut décider que cette réserve doit comprendre une réserve pour les dettes ou obligations futures prévues (actuelles ou éventuelles) de la Société ou des Entreprises Filiales);

(e) les frais, dépenses et taxes survenant (ou qui peuvent survenir) en raison des points (a), (b), (c) et (d) ci-dessus, ou toute sortie prévue par tout contrat conclu entre la Société et les Associés, tel que modifié, suppléé, adhérent à ou refundu dans le temps.

Maximum de Parts Sociales B a la signification qui lui est attribuée par tout pacte d'associés conclu dans le temps entre l'Associé A, les Associés B et la Société.

Paiements Antérieurs signifie toute somme payée à, ou pour le compte de, tout Associé de Classe B selon tout contrat conclu par les Associés dans le temps (y compris les frais payés pour le compte dudit Associé de Classe B) dans le cadre

du rachat ou de l'acquisition de Parts Sociales de Classe B (que ce soit par la Société ou toute autre personne) dans lesquelles il a, ou a eu, un intérêt que ce soit par dividende, distribution, rendement de capital, paiement de prix d'achat ou autre.

PEC signifie certificat de parts sociales privilégiées émis par la Société dans le temps et aux conditions prévues par le conseil de gérance et acceptées par les détenteurs de ceux-ci.

Proportion de Détenteurs de Titres Qualifiés signifie la proportion que représentent les Titres Qualifiés en vente par rapport au Titres Qualifiés en circulation.

Titres Qualifiés signifie les titres concernés de la Société émis lors d'une Emission de Titres Qualifiés.

6.2. Lorsque la Société fait une distribution de Liquidités Disponibles, les Associés de Classe A recevront la distribution de la manière suivante après le remboursement de toutes les sommes dues au détenteur de Titres Qualifiés, CECs et PECs conformément aux conditions de ceux-ci (que ce soit par le rachat, le remboursement, rachat par annulation ou autre):

(i) premièrement, pour chaque Part Sociale de Classe A, un montant équivalant à 10% de la valeur nominale de cette Part Sociale de Classe A à la date à laquelle elle fait une distribution équivalente pour chaque Part Sociale de Classe B;

(ii) deuxièmement, pour les Parts Sociales de Classe A en tant que classe, le montant nécessaire pour s'assurer que l'Associé de Classe A a reçu un montant équivalent à ses Apports de Capital (ce montant étant le Hurdle);

(iii) troisièmement, après que l'Associé de Classe A ait reçu le Hurdle, et au même moment que le paiement par la Société de toutes les distributions requises pour les Parts Sociales de Classe B conformément à l'Article 6.3, le solde de toutes les Liquidités Disponibles restant après le calcul des droits des Parts Sociales de Classe B.

6.3. Lorsque la Société fait une distribution de Liquidités Disponibles, les Associés de Classe B recevront la distribution de la manière suivante:

(i) premièrement, pour chaque Part Sociale de Classe B, un montant équivalant à 10% de la valeur nominale de cette Part Sociale de Classe B à la date à laquelle elle fait une distribution équivalente pour chaque Part Sociale de Classe A;

(ii) deuxièmement, pour chacune des Parts Sociales de Classe B, après que les Associés de Classe A aient reçus le Hurdle, et au même moment que le paiement par la Société de la distribution aux Associés de Classe A conformément à l'Article 6.2, un montant équivalent:

(A) au total des Apports de Capital faits par les Associés de Classe B qui, le cas échéant, n'ont pas été remboursés; plus

(B) un montant équivalant à sept pour cent (7%) des Liquidités Disponibles restant; moins

(C) tout Paiement Antérieur,

divisé par:

(1) jusqu'à ce que le nombre de Parts Sociales B en circulation soit égal au Maximum de Parts Sociales de Classe B, le Maximum de Parts Sociales B, et ensuite

(2) le nombre de Parts Sociales de Classe B alors en circulation.

6.4. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Chaque Part Sociale confère à son détenteur un droit de vote lors de l'assemblée générale des Associés de la Société.

6.6. Sous réserve de tout pacte d'associés conclu entre la Société et les Associés, tel que modifié, suppléé, adhéré à ou refondu dans le temps, les parts sociales sont librement cessibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés est soumise

(i) à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et (ii) à toutes les obligations prévues par tout contrat conclu entre la Société et les Associés, tel que modifié, suppléé, adhéré à et refondu dans le temps. Un tel contrat sera notifié à tout cessionnaire non-associé avant toute cession de parts sociales.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

6.8. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

De plus, la Société peut racheter ses propres parts sociales et les conserver dans sa trésorerie sous réserve que les conditions cumulées suivantes soient respectées:

(i) Si les parts sociales sont rachetées à un prix plus élevé que leur valeur nominale, le surplus (soit le montant dépassant la valeur nominale) doit être payé à partir du montant distribuable étant, à la date du rachat, le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social plus tout bénéfice reporté et tout montant prélevé sur les réserves

disponibles à cet effet, moins les pertes reportées et les sommes à mettre en réserve conformément à la Loi et aux présents Statuts;

(ii) l'autorisation pour l'acquisition des parts sociales doit être donnée par l'assemblée générale des Associés, qui détermine les conditions de la proposition d'acquisition, plus particulièrement, le nombre de parts sociales à acheter et dans le cas d'une acquisition pour valeur, la contrepartie;

(iii) l'acquisition, y compris les parts sociales que la Société a acquis précédemment et détient dans sa trésorerie et les parts sociales acquises par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, n'est pas autorisée si (i) les actifs nets de la Société sont ou (ii) si, à la suite de ladite acquisition, les actifs nets de la Société sont inférieurs au montant du capital souscrit plus les réserves qui ne peuvent être distribuées conformément à la Loi ou aux Statuts; et

(iv) si les parts sociales rachetées sont incorporées aux actifs apparaissant dans le bilan, une réserve non-distribuable du même montant sera créée dans le passif.

6.9. Les droits de vote et les droits au dividende liés aux parts sociales détenues dans la trésorerie de la Société sont suspendus jusqu'à leur cession à un tiers.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés, qui fixera la durée de leur mandat. En cas de pluralité des gérants, ils constitueront le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s). Il reviendra à l'Associé A de proposer dans le temps à l'assemblée générale des Associés le nombre de gérants qui devrait composer le conseil de gérance de la Société. Il reviendra également à l'Associé A de proposer par écrit à la Société le nom de personnes à nommer en tant que gérants dans le temps. Il aura le droit de proposer de la même manière la révocation de ce gérant et de proposer la nomination d'une autre personne en remplacement de ce gérant. La décision de nommer et de révoquer les gérants sera prise en assemblée générale des Associés de la Société. Les Associés B acceptent de voter de la même manière que les Associés A lors de tout vote concernant la nomination ou la révocation (selon le cas) d'un gérant.

7.2. Sous réserve de l'article 7.1, les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (avec ou sans raison).

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.



**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

12.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout Associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque Associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et Associés envers la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve de et sans préjudice des dispositions de l'Article 6, l'assemblée générale des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde du bénéfice et pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-quinze euros (EUR 475) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à douze mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 12.975) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par voie d'émission de quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes sous forme nominative et ayant les droits et obligations tels que définis dans les statuts.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte et enregistre la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

1. Robert John Crompton, résidant au 7 Admiral Stirling Court, Weybridge, Surrey, KT13 8XX, comparant devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et représenté par Mme. Sophie Henryon, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare par la présente souscrire à deux cent cinquante (250) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises par la Société, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-deux mille six cent trente-et-un euros et cinquante-huit centimes (EUR 52.631,58) qui sera affecté de la manière suivante:

- deux cent cinquante euros (EUR 250) au compte de capital social de la Société; et
- cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-un euros et cinquante-huit centimes (EUR 52.381,58) au compte de prime d'émission de la Société.

2. Simon Pollitt, résidant au Flat A, 5 Santley, Londres SW4 7QA, comparant devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et représenté par Mme. Sophie Henryon, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare par la présente souscrire à cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises par la Société, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-six mille trois cent quinze euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 26.315,79) qui sera affecté de la manière suivante:

- cent vingt-cinq euros (EUR 125) au compte de capital social de la Société; et
- vingt-six mille cent quatre-vingt-dix euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 26.190,79) au compte de prime d'émission de la Société.

3. Brian Welsh, résidant au 4 Blakesley Court, Londres W52DU, comparant devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et représenté par Mme. Sophie Henryon, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare par la présente souscrire à cent (100) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises de la Société, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant de vingt et un mille cinquante-deux euros et soixante-trois centimes (EUR 21.052,63) qui sera affecté de la manière suivante:

- cent euros (EUR 100) au compte de capital social de la Société; et
- vingt mille neuf cent cinquante-deux euros et soixante-trois centimes (EUR 20.952,63) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de cent mille euros (EUR 100.000) est à la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionariat de la Société est, à la suite de la création des classes de parts sociales, la réaffectation des parts sociales existantes et l'augmentation de capital comme suit:

Associés	Parts Sociales
OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l. ....	12.500 Parts Sociales de Classe A
Robert John Crompton . . . . .	250 Parts Sociales de Classe B
Simon Pollitt . . . . .	125 Parts Sociales de Classe B
Brian Welsh . . . . .	100 Parts Sociales de Classe B
TOTAL . . . . .	12.500 Parts Sociales de Classe A 475 Parts Sociales de Classe B

L'Assemblée prend acte que, pour les besoins de la présente Assemblée, les souscripteurs agissent en tant qu'associés de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 12.975), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe A) et quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe B et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Loyens Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la requalification des parts sociales, l'émission des nouvelles parts sociales et le transfert des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille huit cents Euros (1.800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2011 Relation: EAC/2011/11595. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144234/830.

(110167355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

#### **Klivia Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 141.674.

Par résolutions signées en date du 4 octobre 2011, la personne morale de droit étranger a pris les décisions suivantes:

1. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de la succursale, avec effet au 14 septembre 2011 et pour une durée indéterminée

2. acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 1A, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen de son mandat de gérant de la succursale, avec effet 14 septembre 2011

3. La fonction de Christian Guy Gaunt est administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148193/15.

(110172269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**KBC Liability Driven Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.672.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 24 octobre 2011*

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Johan DEWOLFS en tant qu'Administrateur
- de coopter Monsieur Peter BUELENS, résidant professionnellement au 6 Avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Johan DEWOLFS, démissionnaire
- que Monsieur Peter BUELENS termine le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Peter BUELENS

Certifié conforme et sincère

Pour KBC LIABILITY DRIVEN INVESTMENTS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011148194/17.

(110172210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Kintetsu World Express (Benelux) B.V., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo-Center.

R.C.S. Luxembourg B 35.375.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société Kintetsu World Express (Benelux) B.V. le 15 décembre 2007:*

Il a été décidé de prononcer la fermeture de la Succursale en date du 15 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148195/12.

(110172132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Klenke Schifffahrt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 143, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.487.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.

Pour KLENKE SCHIFFFAHRT SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148196/13.

(110172597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Knockon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.397.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148197/10.

(110171767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Koplast AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148198/10.

(110171801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Koplast AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.702.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 septembre 2011 à 10.00 heures à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

- L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A. domiciliée 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et représentée par Jacques Bordet domiciliée 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

- L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de monsieur Pierre Schill.

- Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2011148199/18.

(110171802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Kris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.796.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 5 octobre 2011 à  
Luxembourg.*

La société Alexander J. Davies Sàrl ayant présentée sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl, demeurant professionnellement au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011148200/16.

(110172474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Köhl Maschinenbau A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 139.482.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148204/9.

(110172194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**L.L.A.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.  
R.C.S. Luxembourg B 161.406.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62901 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148205/10.

(110171784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Léon KOEUNE-AREND s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend.  
R.C.S. Luxembourg B 151.026.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 21 octobre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148206/11.

(110172495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**CD Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 111.388.

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "JL Investments S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109011, dûment représentée par ses gérants:

- Monsieur Jean Paolo BUFFADINI, gérant de société, demeurant professionnellement à L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères et

- Madame Liliane ANTONY, gérante de sociétés, épouse de Monsieur Jean Paolo BUFFADINI, demeurant professionnellement à L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères,

ici représentés par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CD Immobilière S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111388, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 du 10 février 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 1<sup>er</sup> février 2010.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle ("Associe Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de transférer le siège social vers L1274 Howald, 65, rue des Bruyères et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4 (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi à Howald."

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique déclare que l'adresse de son siège social a été transférée vers L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères et que l'adresse professionnelle des gérants est également maintenant à L1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 275.000,- (deux cent soixante-quinze mille euros) représenté par 550 (cinq cent cinquante) parts sociales de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, qui ont été toutes souscrites par la société à responsabilité limitée JL Investments S.à r.l., avec siège social à L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 109.011.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2011. Relation GRE/2011/3588. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148623/61.

(110173073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

---

**Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011148058/11.

(110172256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Samag, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.967.

Im Jahre zweitausend und elf, am einundzwanzigsten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Michel SAUR, Geschäftsführer, geboren am 3. März 1964 in Donzdorf (Deutschland), wohnhaft in 14, Schumannstrasse, D-73033 Göppingen, Deutschland, hier vertreten durch Frau Sandrine Goiris, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 8. September 2011 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Dieser Komparent erklärt, dass er alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SAMAG", eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 148.967, mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar,

mit Amtssitz in Luxemburg, am 16. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2278 vom 20. November 2008. Die Statuten der Gesellschaft wurden letztmals geändert durch Urkunde von Notar Edouard DELOSCH, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, am 10. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2101 vom 8. September 2011.

Alsdann erklärt der vorgenannte Kompärent folgenden Beschluss zu fassen:

*Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, mit sofortiger Wirkung die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff nach L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, und dementsprechend Artikel 2.1 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 2.1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (nachstehend der Verwaltungsrat) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. Goiris et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42322. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148384/43.

(110172310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**L'Immobilière de Waldbredimus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 103.588.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2011.

Référence de publication: 2011148207/10.

(110172036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Luxhotels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148236/10.

(110172438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Luxhotels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148237/10.

(110172441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---